



## Brevet d' Initiation Aéronautique

### Règlement 2022 - 2023

La formation au BIA comprend :

- 20 à 25 cours théoriques dans une salle de l'ENAC sur l'aérodrome de St Yan, à compter **du samedi 08 octobre 2022** jusqu'à mi-mai, date de l'examen
- une visite de la plateforme de St Yan
- 2 vols d'une demi-heure environ chacun en tant que pilote avec un instructeur un mercredi après midi ou un samedi et 2 vols comme passager d'un autre élève si possible.
- **une participation de 140 €** est demandée à l'inscription, donnant droit au programme « Objectif BIA » de la FFA : abonnement de 6 mois à Info Pilote, avantages particuliers en cas de formation en aéroclub à un brevet de pilote
- à l'issue de la 4ème séance, les élèves ont la possibilité de choisir de ne plus suivre cette formation, le chèque leur sera rendu, ce qui ne sera plus le cas ultérieurement
- les déplacements jusqu'à l'aérodrome sont sous la responsabilité des parents.

Deux règles à caractère obligatoire :

- **réunion de présentation et d'inscription avec parents le samedi 01 octobre 2022 9h30, ENAC : apporter le chèque et les autorisations parentales.**
- un minimum de sérieux est demandé pour suivre cette formation : toute absence à un cours ou une visite extérieure doit être justifiée par écrit par les parents. Tout élève, qui, par son attitude, perturberait la bonne ambiance de cette formation, manifesterait un désintérêt évident ou ne serait pas assidu, s'en verrait exclu définitivement.

En ce qui concerne les vols, une autorisation parentale écrite des 2 parents sera exigée. Les vols nécessitant l'inscription par groupe de 2 ou 3 élèves, en cas d'impossibilité de dernière minute, il faudra prévenir le responsable de la formation et trouver un remplaçant.